



Tazria (219)

אדם כי יקנה בעור בשרו (יג, ב)
Lorsqu'un homme (adam – אדם) aura sur la peau de sa chair (Tazria 13,2)

En hébreu, les termes caractérisant un être humain (une personne) ont tous un singulier et un pluriel. Ainsi, on a : **Ich** (איש) qui est singulier ; et **anachim** (אנשים) qui est pluriel. **Guéver** (גבר) qui est le singulier ; et **guévarim** (גברים) qui en est le pluriel. Seul le mot : **Adam** (אדם) n'existe qu'au singulier. Nos Sages (guémara Yébamot 61a), nous enseignent que c'est seulement le peuple juif qui est appelé : **Adam** (אדם), car ce n'est que parmi le peuple juif qu'il existe un sentiment d'unité, qui conduit au fait que toutes les individualités de la nation se fusionnent en une seule, unifiée. Cette guémara, nous rapporte les paroles suivantes de **Rabbi Chimon bar Yo'haï** : Vous [les juifs] êtes appelés : « **Homme** », tandis que les nations du monde ne sont pas appelées : « **Homme** ». **Rabbi Meir Shapiro** nous enseigne que cela n'est en rien dénigrant pour les non-juifs, mais c'est plus un état de fait, une caractéristique propre au peuple juif. «**Tous les juifs sont responsables les uns des autres**» (Chavouot 39a). Telle est la différence : certainement les non-juifs sont des personnes, mais seulement la nation juive a un sens de l'unité, et a profondément ancré en elle un sentiment de préoccupation chacun envers l'autre, qui fait que tous les individus forment un seul « **Homme** ». (ké ich é'had). Les non-juifs sont des humains, seulement les juifs sont « **Un homme** »

וביום השמיני ימול בשר ערלתו (יב,ג)
« Le huitième jour, on circonciera la chair de son excroissance » (12,3)

Pendant une Brit mila, il est de coutume de bénir l'enfant par : De même qu'il est entré dans l'alliance (brit mila), de même qu'il puisse entrer dans la Torah, le mariage et les bonnes actions. **Rabbi Ménaïem Mendel de Kotzk** s'interroge : quel est le sens de 'il est entré dans l'alliance'? En tant que bébé, il n'est pas entré de sa propre volonté, ce sont ses parents qui l'y ont amené. Il répond que : De même qu'un enfant entre dans cette grande Mitsva (brit mila) sans le moindre sentiment d'orgueil sur le fait de l'accomplir, de même qu'il puisse continuer à réaliser les Mitsvot sans arrogance personnelle, mais uniquement afin d'accomplir la volonté de Son Créateur. Nos Sages émettent l'idée, que l'on accomplit pleinement sa brit mila en faisant celle de ses

enfants, car alors nous acceptons rétroactivement la nôtre

לכל מראה עיני הכהן (יג, יב)
« Tout endroit que les yeux du Cohen peuvent voir » (13,12)

Nos Sages apprennent de ce verset que l'on n'examine pas les plaies un jour nuageux. On peut l'expliquer de façon allusive. Les jours nuageux font allusion à des moments où des "nuages" planent sur le peuple juif, c'est-à-dire que les juifs vivent des souffrances et des moments difficiles. Dans de tels moments, on n'a pas le droit de voir les plaies et les défauts chez les juifs. Si on voit du mal en eux, on doit les juger favorablement et dire que ce sont certainement ces épreuves qui ont causé ces "plaies" et ces failles. Dans de telles situations, il faut voir les circonstances et non pas les fautes. Il est écrit : 'Lors d'un jour nuageux' : lorsque des nuages épaississent les cieux d'Israël et que des mauvais décrets s'abattent sur le peuple, alors on ne regarde pas les plaies" : il n'y a pas lieu d'examiner les failles des bnei Israël mais plutôt de s'attarder sur ce qui les a provoquées. C'est la raison pour laquelle un Cohen qui serait borgne, c'est-à-dire qui ne s'intéresserait qu'à la plaie sans se pencher sur les circonstances qui l'ont précédée, et qui ne serait pas capable de juger l'autre favorablement, est inapte pour l'examen des affections lépreuses. *Aux Délices de la Torah*

וביום הראות בו בשר חי יטמא (יג, יד)
« Et le jour où apparaîtra de la chair vive, l'individu sera impur » (13,14)

Rachi commente: Et le jour : le texte nous enseigne qu'il y a des jours où tu peux procéder à l'examen et d'autres où tu ne peux pas. De ce verset, nos Sages ont dit qu'on laisse au jeune marié les sept jours qui suivent le festin du mariage avant d'examiner s'il y a cas de lèpre sur lui-même, son vêtement ou sa maison. Néanmoins, comment comprendre qu'un jeune marié puisse être atteint de lèpre, alors que celle-ci sanctionne un péché et que, le jour du mariage, tous les péchés sont absous ? **Le Rav de Kaziglov** explique que, après que Hachem a pardonné ses fautes au Hatan, il a le statut d'un Tsadik. Dès lors, D. se montre extrêmement pointilleux à son égard, comme Il le fait envers les justes, si bien que de très légers manquements peuvent lui être reprochés. Ceux-ci peuvent le rendre passible de lèpre, mais il ne sera examiné qu'après les sept jours suivant son

mariage. Certains commentent que le jour du mariage les fautes des mariés sont pardonnées. Mais à l'image de Yom Kippour, il ne s'agit que des fautes vis-à-vis d'Hachem, car pour celles vis-à-vis d'autrui nous devons leur demander pardon.

וְטָמֵא טָמֵא יִקְרָא (יג. מה)

Il doit crier « Impur, impur! » (13,45)

Nos Sages (Chabbat 67a) expliquent : Le lépreux doit informer les autres de sa souffrance. Rachi commente : Il doit le faire lui-même. Pourquoi le lépreux devait-il informer le public de son état, plus que les autres malades ?

L'auteur du **Midrach Yonathan** nous éclaire en s'appuyant sur l'interprétation de Rachi du verset : « **D. entendit la voix du jeune homme** » (Berechit 21. 17) Nous en déduisons que la prière du malade lui-même vaut mieux que celle d'autrui pour lui. Le Zohar Haquadoch s'interroge : pourquoi le lépreux est-il appelé 'enfermé'? Il répond : Parce que l'accès à sa prière est fermé dans le ciel. C'est la raison pour laquelle il doit renseigner les gens sur son état, afin qu'ils prient en sa faveur. Quant aux personnes atteintes d'une autre maladie, il est préférable qu'elles prient elles-mêmes.

וְהִצְרוּעַ אֲשֶׁר בּוֹ הִנָּנַע בְּגָדָיו יִהְיוּ פְרָמִים וְרֹאשׁוֹ יִהְיֶה פְרוּעַ וְעַל שָׂפָם יַעֲטָה וְטָמֵא וְטָמֵא יִקְרָא (יג. מה)

« **Le lépreux atteint de ce mal [la lèpre], ses vêtements seront déchirés, il laissera pousser ses cheveux, s'enveloppera jusqu'aux lèvres et criera : Impur! Impur!** » (13,45)

Nos maîtres (Chabbat 67a) apprennent de ce verset que le lépreux doit faire connaître son mal aux autres, afin qu'ils implorent la miséricorde Divine en sa faveur. Ils déduisent de là un autre enseignement : Lorsqu'un arbre perd ses fruits, on le peint en rouge, afin que les passants qui le voient prient pour lui.

Le Rav Haïm Friedlander s'interroge : Comment peut-on apprendre du lépreux qu'il nous faut prier pour l'arbre malade ? Le lépreux endure une souffrance terrible : outre sa douleur physique, il est séparé de sa famille et de son entourage, il crie et prie les hommes de demander la miséricorde pour lui. En revanche, l'arbre n'est qu'un objet et par ailleurs, son propriétaire en général a de nombreux autres arbres.

Le Rav Friedlander explique que nos maîtres nous enseignent ici l'importance de la vertu qui consiste à aider son prochain à porter son fardeau. Que notre prochain ressente une souffrance physique comme la lèpre, ou une douleur suite à la perte de ses biens ou même d'un seul arbre, que sa peine soit grande ou légère, il n'y a pas de différence, car

fondamentalement, il s'agit d'un homme qui souffre. Cela exige que nous ressentions ses douleurs comme si elles étaient les nôtres, et que nous priions pour sa guérison, et celle de son arbre.

Halakha : De quelle manière consommer les aliments concernés par la chemita

Les jus et liquides : Si on cuit ou on met en conserves des légumes ou des fruits, concernés par la chemita, il faudra distinguer plusieurs cas en ce qui concerne le jus ou l'eau dans lesquels ils se trouvaient.

1) Si on n'a pas l'habitude de boire l'eau ou le jus dans lesquels se trouvaient les fruits ou les légumes, on pourra jeter normalement ce jus ou cet eau.

2) Si on a l'habitude de consommer les liquides dans lesquels se trouvaient les fruits ou les légumes, il ne faudra pas jeter cette eau ou ce jus, mais on devra se comporter selon les lois en vigueur pendant la chemita.

Rav Cohen

Dicton : *Le temps et les saisons n'attendent après personne.*

Proverbe Yiddich

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, אברהם בן רבקה, מאיר בן גבי זוורה, אליהו בן תמר, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, ראובן בן איזא, ששא בנימין בין קארין מרים, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, אלחנן בן חנה אנושקה, רבקה בת ליהוה, ריש'רד שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון לאלודי רחל מלכה בת חשמה, הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע של קיימא לבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'ייזל לאוני. לעילוי נשמת: ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר. מיכאל צ'רלי בן ג'ולייט אסתר.

